



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 60265

### Texte de la question

M. Gilbert Roseau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le manque de moyens octroyés aux établissements publics d'enseignement agricole. Le rapport Moulias commandité par le ministère de l'agriculture et de la pêche, remis en juin 1999, a reconnu la situation catastrophique de l'enseignement agricole public en raison de la pénurie de postes ATOS et de la précarité massive des enseignants ; il préconisait la création de 2 500 emplois pour les lycées agricoles publics. Le ministre de l'agriculture a reconnu ce rapport devant le Premier ministre le 17 novembre 1999 et, dans le même élan, annonçait un plan de rattrapage, affirmant que l'enseignement agricole public devait lui aussi bénéficier de la priorité à l'éducation affichée dans les discours du Gouvernement. Le ministre de l'agriculture a confirmé le 14 juin 2000, publiquement, et devant le Conseil national de l'enseignement agricole, la place importante de ce secteur de l'enseignement dans le plan pluriannuel pour l'éducation, annoncé par le Premier ministre. Des premières mesures inscrites dans le budget 2001 ont effectivement marqué une rupture avec les budgets précédents, mais restent encore très insuffisantes. En conséquence, il lui demande quelles orientations concrètes sont prévues en la matière.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs des crédits supplémentaires ont été obtenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant la loi de finances initiale pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires constatée. Ainsi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a obtenu, par déprécarisations et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Roseau](#)

**Circonscription :** Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60265

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 avril 2001, page 2335

**Réponse publiée le** : 2 juillet 2001, page 3826